



## TROC ET PUCES spécial Puériculture / enfant

Organisé par l'Association des Parents d'élèves de l'école  
Notre-Dame Steredenn Vor de Bénodet.

**16 Novembre 2025 - Salle des sports Poulpry  
Bénodet**

**Particuliers uniquement**

### **Bulletin d'inscription**

À retourner avant le 2 novembre à l'adresse suivante : À l'attention de  
l'APEL, École Notre-Dame, 18Q Av. de la mer, 29950 Bénodet

Tous les renseignements sont obligatoires afin de valider l'inscription. Merci

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

N° Carte d'identité : \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

<b>Nombre de mètre(s)</b> Tables et chaises fournies	5€ x ..... mètre(s)	..... €
<b>Emplacement pour 1 portant</b> PORTANT NON FOURNI, 1m maximum, sous réserve d'emplacements disponibles en bout d'allée	5€ x 1 portant (1m)	..... €
<b>Total</b>	..... mètre(s) (Tables + portant)	..... €

Seuls les bulletins d'inscription complets accompagnés du montant de la réservation seront pris en considération. Le paiement doit être effectué au moment de la réservation par chèque à l'ordre de l'Apel Notre Dame Steredenn Vor ou par virement bancaire.

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur (donné en pièce jointe) et m'engage à le respecter.

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature



## **TROC ET PUCES spécial Puériculture / enfant**

**16 Novembre 2025  
Salle des sports Poulpry  
Bénodet**

L'APEL vous invite à une grande journée dédiée aux enfants et à leurs parents !

➔ **Au programme :**

Un vide-grenier 100% spécial enfant ! Vous y trouverez jouets, jeux, livres, matériel de puériculture, vêtements ... bref, tout ce qu'il fait le bonheur des petits (et des grands !).

➔ **Pour les exposants :**

- Réservations ouvertes uniquement aux particuliers.
- Réservations ouvertes uniquement pour les stands consacrés à l'univers de l'enfant.
- Installation possible dès 7h, le dimanche matin. Nos bénévoles vous aideront à décharger les affaires de votre véhicule jusqu'à votre stand.
- Nous serons là pour vous accueillir avec café et gâteau offerts pour bien démarrer la journée !
- Un mail vous sera envoyé (environ 1 semaine avant le jour J) avec les dernières informations nécessaires pour le bon déroulement de l'évènement.

➔ **Côté ambiance :**

Tout au long de la journée, buvette et petite restauration sur place (crêpes, gâteaux, boissons, sandwiches ... ) pour un moment convivial.

➔ **Infos pratiques :**

- Entrée visiteur : 1,50€ (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans)
- Ouverture au public : 9h-18h
- Lieu : Complexe sportif de Poulpry - Bénodet



Renseignements & inscriptions : [trocpuces.apel.benodet@gmail.com](mailto:trocpuces.apel.benodet@gmail.com)

# Règlement intérieur

## L'organisateur

Cette manifestation est organisée par l'APEL Notre Dame Steredenn Vor de Bénodet et se déroulera le dimanche 16 novembre 2025 à Poulpry, complexe sportif.

## Les exposants

Le vide-grenier est réservé aux particuliers et concernera uniquement des objets d'occasions.

## L'installation

L'installation des participants débutera à 7h00 et devra impérativement être terminée à 9h00. L'accueil des visiteurs débute à 9h00 et se terminera à 18h00. Les exposants sont tenus d'être présents jusqu'à la fin de la manifestation.

## Justificatif

Toute personne devra présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription le jour de la manifestation. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte, les mineurs exposants devront fournir une autorisation parentale.

## Registre

Ces informations seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation.

## Les emplacements

Les emplacements sont attribués, pour une question d'organisation, avant l'arrivée des participants au troc et puces « Tout pour l'enfant ». Dès leur arrivée, les exposants s'installeront aux places qui leur seront attribuées. Les emplacements seront attribués par l'organisateur (APEL Notre Dame Steredenn Vor) et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

Pour des raisons de sécurité, LES PORTANTS ne sont autorisés uniquement qu'en bout d'allée (l'équipe ORGANISATRICE se réserve le droit de refuser tout équipement susceptible de nuire à la sécurité des exposants et du public).

## Les véhicules

Les véhicules devront être retirés et garés sur les parkings prévus. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux entre 9h00 et 18h00 sauf par dérogation de l'organisateur.

## Interdiction

La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'organisateur (APEL Notre Dame Steredenn Vor). L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.

## Responsabilité

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

## La vente

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, armes, nourriture, jeux gravés (copies), produits inflammables.

## Assurance

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.

## Annulation

L'entité organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. En cas d'annulation par l'organisateur un remboursement sera effectué.

## Invendus

Les emplacements seront loués avec tables et chaises. Les lieux devront être rendus débarrassés et propres, au plus tard 1h après la fermeture aux visiteurs. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

## Récupération d'emplacement

L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 9h00 et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant ne s'étant pas présenté.

## Tarifs et taille

Les tarifs et taille d'un emplacement sont explicitement indiqués lors de la réservation. Les exposants acceptent ces tarifs et la taille en s'inscrivant au vide-grenier.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.